

Séance du mardi 8 août 2017

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. TEMPLE-BOYER Christophe, M. GEVREY Simon, Mme COUTURIER Isabelle, M. SALIGNON Jean-Paul

Absent (s) excusé (s) :

-M. TASSIN Xavier excusé

-Mme MARLOT Rebecca

-M. PATIN Laurent

-M. BENEDETTI Laurent, pouvoir à M. GEVREY Bernard

-M. BERGERET Jean-Marc, pouvoir à M. FAIVRE Laurent

Mme COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Travaux accessibilité salle des fêtes : demande de subvention DETR 2017 :

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des travaux sont nécessaires à la salle des fêtes (modification WC handicapé et création WC dames)

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de l'opération des travaux accessibilité salle des fêtes pour un montant estimatif de 13 396.70 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat auprès de la Préfecture au titre de la DETR et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Indemnité Adjoint : (précisions complémentaires) :

Suite à la délibération n°3 du 25 avril 2017 concernant les indemnités des élus, le Conseil municipal apporte les précisions suivantes :

- Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le taux des indemnités des Adjoint aux Maire au Taux maximal de 8.25 % de l'IB 1022 (Population totale dernier recensement = 750 habitants) – Voir tableau annexe

Indemnités de fonction des Adjoint :

Fonction	Taux appliqué (taux maximal de l'IB 1022)	Montant brut mensuel
1 ^{er} Adjoint : M. FAIVRE Laurent	8.25 %	319.33
2 ^{eme} Adjoint : M. BRIOTET Alexis	8.25 %	319.33
3 ^{eme} Adjoint : M. BERGERET Jean-Marc	8.25 %	319.33
4 ^{eme} Adjoint : M. TEMPLE-BOYER Christophe	8.25 %	319.33

Vente parcelle Meix :

Suite à la demande de plusieurs administrés concernant une parcelle communale du lotissement le Meix , le Conseil municipal à l'unanimité décide de céder une portion de terrain communal jouxtant les parcelles de ces propriétés au prix de 3 € le m². Les frais de géomètre et notaire seront à la charge des demandeurs.

Qualité de l'air :

Le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit une obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

La 1^{ère} échéance est fixée au 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Une évaluation obligatoire des moyens d'aération sera effectuée avec mise en œuvre de mesures éventuelles et d'un plan d'actions.

Cartes transport scolaire :

Le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'administrés concernant la prise en charge financière du transport (service TRANSCO) par la commune d'enfants scolarisés au RPI Varanges-Marliens, mais dont le temps périscolaire s'effectue chez une assistante maternelle à Marliens. Ces parents souhaitent une prise en charge financière entre l'école et le domicile de la nourrice.

Pour rappel, le montant de la participation financière de la commune s'élève à 190 €/ élève/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas prendre en charge cette participation financière.

Compte-rendus d'activité :

Le Maire présente au Conseil municipal le compte-rendu SUEZ concernant l'état des poteaux incendies de la commune, ainsi que le rapport d'activité 2016 du Syndicat du bassin de l'Ouche.

Campagne PSV (Plan de soutien Voirie) 2017 :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire au budget 2018 le projet de réfection de la voirie « Ruelle de la Cure »

Création emploi Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe (avancement de grade) :

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

Après avis favorable du Président de la Commission Administrative Paritaire par délégation, séance du 20/12/2016, La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe (catégorie C)

Cet emploi est créé à compter du 01/09/2017

Les crédits sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer les actes correspondant au recrutement

Le tableau des effectifs sera modifié

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe à temps complet :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire
- Le tableau des effectifs sera modifié

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Changement de locataire :

Suite au départ du locataire 10 rue du Souris, le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée d'un nouveau locataire :

- M. BAUTIER Jean-Paul, locataire 10 rue du Souris à partir du 10 juillet 2017, le loyer est fixé à 630 € + 50 € de charges (voir délibération du 30 mai 2017)

- L'agence CIMM IMMOBILIER prend en charge les dossiers des locataires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Affaires et questions diverses :

- Mise en place d'un registre à remplir obligatoirement par le demandeur (gestion salle des Fêtes- Lavoir)
- Projet de voirie en 2018 : Etude et réfection voirie lotissement le Moulin et Grand Pâtis
- Informations sur séries de cambriolages

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30